

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° D
74602 N° W19-587715



A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4856

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

G HABBAR MOSTAFA

Date de naissance :

18/05/61

Adresse :

Tél. : 0661 965316

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. LOUBNA KHA
OPHTALMOLOGISTE
235 Bd Yacoub El Mansour, Rés.
Al Falal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 99

Date de consultation :

01 JUIN 2021

Nom et prénom du malade :

G HABBAR MOSTAFA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

OLC

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

**Optique Mille pour Cent
Optometriste & Opticien**

Cacher au Pharmacien
ou du Fournisseur

~~DR. LOUDADIA HAYA
HOSPITALISTE
235, Bd Yacoubi, 10
Tel. 32-12-0000~~

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Optique Optométriste S. : 092009515	01/6/2021 02/6/2021	377,50 500,-

Signatures

10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie Lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -
Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 01.06.2024 الدار البيضاء، في :

رخصة السياقة

الدكتورة لبني خيار بنجلون
اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
الليزر - فحص الشبكة بالأشعة
جراحة الحول - العدسات
عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون
طبيبة سابقة مستشفى 20 غشت

1) 457.00 GHAZZAR Nostalge.
 2) Fluadex 5% 3x3 ml 29.00
 3) Dexafree 5% 3x3 ml 29.00
 4) Phylax 5% 3x3 ml 29.00
 5) Abreva 5% 1x1 ml 10.00
 6) 99.00 377.50

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Etage N° 2 - Casablanca
Tél.: 05 22 95 12 89

235. شارع يعقوب المنصور إقامة الأنفال - عمارة A شفة رقم 5 - الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 95 12 89
235, Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal - Im «A», App. 5 - 2ème Etage - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89

6 118001 102860

DEXAFREE 1 mg/ml

Collyre 0,4 ml - PPV : 77,10 DH

Distributed by COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
20 110 Casablanca - Pharmacien Responsable : Amna DAoudi

HER MEDIC
PPC
99.00 DHS

VR2762C10MAR/0919

MA

3662042003295

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura-Maroc
N°Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20DM
PPC : 147,00DH

TOBRADEX®
POMMADÉ OPHTALMIQUE
3,5G

Boîte de 1 tube PPV: 54,40 DHS
Laboratoires Sotema, Bouskoura
AMM N° 455/18 DMP/ 21/ NRQ

6 118001 070602

69020-4

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie Lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 01. 06. 2021 الدار البيضاء، في

L. GHAIBAR A. strafe.

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

+9,75 (-1,95)

OEIL GAUCHE

+ 1,00

verre sans goutte résineux au reflet

ADDITION VISION DE PRES

+2,00

DR. LOUBNA KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
35, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél. : 05 22 95 12 89

Optique Mille pour Cent
Optométriste & Opticien



Optique 1000 %

Opticien - Optométriste

Facture : N° 000185

Date :

02/6/2021

Mr :

Docteur :

Type des Verres :

Monture :

Vision de Loin :

OD Axe.....

95

Cyl

-1

+0.75

1000

OG Axe.....

Cyl

+1.50

Sph

1100

Vision de Prés :

OD Axe.....

Cyl

-1

Sph

OG Axe.....

Optique 1000 %
Optométriste & Opticien

Cyl

-1

Sph

Add :

Montant :

2000

gobe en espce

Deux monts de 1000

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - R.C : 242426

T.P : 023451 - Patente : 30057211